

DEC111615INSB

portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu la demande de Monsieur Marc ROUSSET en date du 18 décembre 2010 ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide

Article 1^{er} – Modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010

A l'article 2 de la décision du n°10A014DSI du 26 mars 2010, susvisée et plus particulièrement concernant le groupement de recherche n°2977, est modifié comme suit : le titre « Voies biologiques et biomimétiques de synthèse et d'utilisation de l'hydrogène » est remplacé par le titre « Biotechnologie et chimie bioinspirée pour l'énergie ».

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2011

Alain FUCHS

Décision 111569DR13
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°....040223DR13...du 01/07/2004 nommant M BOUCHMELLA KARIM Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/08/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M BOUCHMELLA KARIM dans l'unité du CNRS n°5253

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19/07/2011
Le directeur de l'unité 5253



François Fajula
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Lucienne Excoffon
UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

Décision 110749DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. FAJULA directeur de l'unité de recherche n°5253.

Considérant que M Raphael ESCALIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. ESCALIER RAPHAEL IE2.

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5253, à compter du 07/05/2010

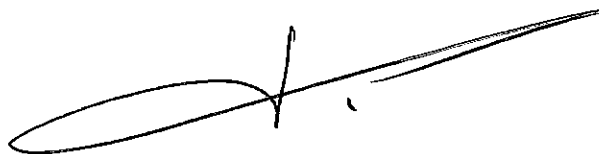
M RAPHAEL ESCALIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M.RAPHAEL ESCALIER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

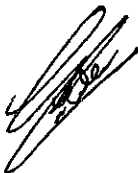
Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M FAJULA



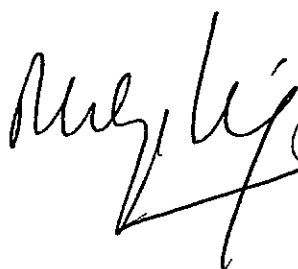
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Directeur
de l'ENSCM

